

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024

Présents : M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes LABORDE (pouvoir à Mme FOURQUET), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET- GOMEZ),

Secrétaire de séance : Mme ROUSSET-GOMEZ

24 – 106 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - ETAT SPÉCIAL SAINTE SUZANNE

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à quelques réajustements budgétaires concernant l'État spécial de Sainte-Suzanne suite à des engagements de dépenses supplémentaires validées avec les élus de Sainte-Suzanne et qui concernent :

- le matériel électrique pour l'éclairage de la salle polyvalente,
- les travaux de menuiserie pour l'école de Sainte Suzanne.

Ces dépenses supplémentaires sont financées par une diminution du montant dû à la CCLO lié à la participation aux travaux du pont du Laà qui est inférieure au montant des crédits budgétés.

FONCTION	CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
735 Lutte inondation	204	2041512	Subvention CCLO pont Laà	- 34 000,00 €
212 École	21	21312	Bâtiments scolaires	28 000,00 €
321 Salle de sport	21	2158	Installations matériels	6 000,00 €

Après l'avis favorable du Conseil Consultatif de Sainte-Suzanne, qui s'est réuni le 9 septembre 2024, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour – 6 abstentions (M. CONEJERO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. MELIANDE, BERGES, LABENNE), approuve la décision modificative n° 1 de l'État spécial de Sainte-Suzanne.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 septembre 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Publiée le